

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 24 septembre 2012 à 17h30, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Messieurs Guy Corriveau et Sylvain Gagnon sont absents

Hélène Plourde, Directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

Ordre du jour

1. Méditation
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Bouclage du réseau d'aqueduc
5. Demande de PIIA, matricule 1536-52-9320, 236 rang Mastigouche, lot 1A-4, zone F-1, canton St-Gabriel
6. Animateurs - embauche
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance
9. Méditation

Donné à Mandeville, ce 19^{ième} jour de septembre 2012.

Hélène Plourde
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

331-09-2012

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu**

Que soient et sont adoptés, l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

332-09-2012

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Soumissions déposées :

- Excavation Majeau d'un montant de 186 865.00 \$ plus les taxes;
- Alide Bergeron et fils ltée d'un montant de 163 740.00 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde la présente soumission au plus bas soumissionnaire conforme à Alide Bergeron et fils ltée pour une somme de 163 740.00 \$ plus les taxes.

Que ces travaux soient payés avec la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

333-09-2012

DEMANDE DE PIIA, MATRICULE 1536-52-9320, 236 RANG MASTIGOUCHE, LOT 1A-4, ZONE F-1, CANTON ST-GABRIEL

La demande consiste à mettre de la roche sur la rive de la rivière Mastigouche pour empêcher l'érosion du terrain vers la rivière.

La plantation d'arbustes racinaires et de plantes diverses seront mis en terre pour aider à la stabilisation de la pente.

Après étude et discussion,

Le CCU recommande d'accepter le PIIA selon le règlement 346-2008 en respectant les obligations suivantes : déposer de la roche d'une grosseur maximum de 24 pouces, placées par une pelle mécanique du haut du talus, d'ajouter une membrane géotextile, planter des arbustes et plantes, et aviser la municipalité pour une surveillance des lieux pendant les travaux.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité du conseil d'urbanisme afin d'autoriser la demande de PIIA à condition que le demandeur respecte les conditions du CCU.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

334-09-2012

ANIMATEURS - EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à engager deux moniteurs (trices) pour la saison d'hiver 2012-2013 afin d'animer la patinoire et la glissade au parc municipal.

Que le salaire soit de 9.90 \$ de l'heure à raison de 8h par semaine pour une période de 10 semaines.

Que le salaire soit payé à même la subvention de Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

335-09-2012

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyée par le conseiller André Desrochers

Il est résolu

Que l'assemblée soit et est levée à 17h35

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière